VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains Eligibles Pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 mars 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la Succession de André Guiant, No 88,062, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans désignés sur un plan particulier, dressé par L. J. Pillé, voyer, le 5 août 1836, par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet 1355 (autrefois l'îlet No 184 du faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrate (maintenant Dorgenois) et Law et mesurant, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur et façad à la rue Law de 124 pieds 10 pouces et 2 lignes; lots Nos 2, 3 et 4 chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles. Dans une section qui s'améliore.

Acquis par Andre Guiant par achat de Théodule Drouet d'après un acte pardevant G. Le Gardeur, notaire, daté du 12 août 1836 enregistré dans le livre des transferts 19, folio 144.

Conditions—Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1909, 20 pour cent comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. Boyd Grinage aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs avocats
7 mars—7 14 21 28—avril 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT

En une Résidence Double en bois à deux étages,

Nos 2005 et 2007 rue Nord Rempart.

Succession de Mme Madeline Pour Veuve de Pedro Pons.

No 84,507—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet. JEUDI le 25 mars 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 1er février 1909 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence double en bois à deux étages bien construite, Nos 2005 et 2007 rue N. Rempart, contenant six chambres de chaque côté, le terrain est décrit comme un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 18 dans l'îlet borné par les rues Nord Rempart, Port, Enghien et Bourgogne, mesurant 29 pieds de large à la rue Nord Rempart sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2024 et 2026 rue Nord Rempart, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3112 et 3114 rue Royale et comprennent un cottage double contenant 3 chambres, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à option des acquéreurs, la balance s'il y en a en billets du vendeur payable en 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date, et garantie par toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Consistant en Meubles de Salon, Salle à Manger, Chambres à Coucher, Ornements, Stores, Ustensiles de Cuisine, etc.

Succession de Mme Mary Dahoney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 8 avril 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 18 dans l'îlet borné par les rues Nord Rempart, Port, Enghien et Bourgogne, mesurant 29 pieds de large à la rue Nord Rempart sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2024 et 2026 rue Nord Rempart, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3112 et 3114 rue Royale et comprennent un cottage double contenant 3 chambres, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à option des acquéreurs, la balance s'il y en a en billets du vendeur payable en 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date, et garantie par toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District.

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rempart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Morel vs Edmond Cheri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à H. B. McMurray, ancien shérif civil de la Paroisse d'Orléans par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par lui transférée à moi, et ceci en vertu d'un jugement (on rule) rendu le 1er septembre 1908 et signé le 8 septembre 1908, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 114 compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pillé, architecte, le 6 décembre 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885, trente deux pieds de face à ladite rue Remparts sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions:

1e Au Comptant pour payer la réclamation du demandeur, disons la somme de deux mille dollars ($2,000) avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 21 juin 1907 jusqu'au ensement, ensemble avec cinq pour cent sur ledit principal et intérêt comme honoraire d'avocat — $4 pour une copie de l'acte de vente, les frais et charges du procès et vente et les taxes sur ladite propriété.

2e L'acquéreur pour le montant de son enchère devant assumer à payer d'un billet à recevoir de deux mille dollars ($2,000) dressé par le défendant à son propre ordre et par lui endossé, daté du 21 juin 1907, payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement, ledit billet étant garanti par hypothèque et privilège de vendeur (concernant avec la réclamation du demandeur) sur la propriété ci-dessus, par acte pardevant Robert J. Maloney, notaire, de la date du 21 juin 1907.

3e Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
P. L. Fourchy, avocat pour le demandeur.
12 fév—12 13 19 26—mars 5 12 18

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113. Nouvelle Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGES DOUBLES DESIRABLES.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE,

2624 et 2626 rue N. Rempart, entre l'avenue Lafayette et la rue Port.

LE BON COTTAGE DOUBLE,

3112 et 3114 rue Royale, entre les rues Louisa et Clouet.

Succession de Mme Mary Dahaney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

JEUDI, le 8 avril 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 mars 1909, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 18 dans l'îlet borné par les rues Nord Rempart, Port, Enghien et Bourgogne, mesurant 29 pieds de large à la rue Nord Rempart sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2024 et 2026 rue Nord Rempart, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Royale, Clouet, Chartres et Louisa, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos 3112 et 3114 rue Royale et comprennent un cottage double contenant 3 chambres, etc., de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à option des acquéreurs, la balance s'il y en a en billets du vendeur payable en 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date, et garantie par toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 mars—7 14 21 28—avril 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

Consistant en Meubles de Salon, Salle à Manger, Chambres à Coucher, Ornements, Stores, Ustensiles de Cuisine, etc.

Succession de Mme Mary Dahoney, veuve de Michael Connors.

No 88,878—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 1er février 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 333, rue Magnolia, et comprenant une résidence simple à deux étages en bois contenant six chambres, citerne, hangar, etc., dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, St-Claborne, Gravier et l'avenue Touane, désigné comme lot A sur un devis par C. U. Lewis, député voyer de ville, le 16 juin 1898, annexé à un acte de partage entre Margaret McCormick et Mme Elizabeth Dormody, passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 24 juin 1898, d'après lequel devis ledit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 26 pieds 6 lignes de largeur dans le fond et d'une profondeur de 82 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Gravier, et 77 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Touane.

A la même heure et au même endroit un lot d'effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions pour les meubles — Comptant

Pour la propriété Foncière — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ledit billet serait mis entre les mains de l'avocat pour collection; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et l'assurance devant être payée au porteur du billet hypothécaire comme l'intérêt doit être, et l'acquéreur devant payer en sus et au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 fév—20 21 28—mars 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Réclamations, Comptes Courants.

John H. Fisher vs Consumers Oil and Refining Co., Ltd.

No 85,330—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 16 mars 1909,

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 mars 1909 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de réclamations et comptes courants, le tout d'après une liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus intitulée (une copie du même avec l'encanteur)

Conditions—COMPTANT.

E. V. Parham avocat des recevens.
5 mars—5 7 14 18

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN TERRAIN.

Rue Dumaine, entre les rues Rendon et Lopez.

Mme Alphonsine Bachemin, épouse de Anthony Randazzo, vs Anthony Randazzo.

Cour Civile de District — Division A — No 86,065.

PAR FREED & CLESI—N. J. Clesi, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Div. A, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 17 février 1909, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, le MERCREDI, 31 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 431, borné par les rues Lopez, Rendon, Dumaine et Ste Anne, désigné par le No treize sur un devis fait par George De Armas, voyer, daté du 16 novembre 1900, annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 16 avril 1900 et d'après lequel devis ledit lot trente mesure trente pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Acquis par Anthony Randazzo de John H. Schiebert, par acte pardevant Ethelred M. Stafford, notaire, en cette ville le 17 février 1908 enregistré dans le livre des transferts 214, folio 483.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Chas I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur

FREED & CLESI, Propriétés Foncières et Encanteurs 838 rue Gravier.

C. I. Denechaud & W. J. Wanzespack, avocats.
2 mars—2 7 14 21 28 31

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Van Pierre Foch.

No 85,331—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

En vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District, rendu le 5 février 1909 et signé le 11 février 1909, dans la succession ci-dessus numérotée et intitulée, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite et adressé à Will. J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'encan, JEUDI, le 18 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières.

Terrain vacant et propriété améliorée de valeur dans le Troisième District. Magasin et résidence coin des rues Dauphine et avenue St Maurice. Cottage double sur l'avenue St Maurice entre les rues Dauphine et Bourgogne. Cottage simple, rue Dauphine, entre l'avenue St Maurice et la rue Tricou. Petit cottage, rue Bourgogne, entre l'avenue St Maurice et la rue Tricou. Résidence, coin des rues Bourgogne et Tricou. Résidence, coin de l'avenue Caffin et la rue Bourgogne.

Cottage double rue Dauphine, entre l'avenue Caffin et la rue Lemanche.

Cottage simple coin des rues Dauphine et Lemanche.

Et Quatre-vingt deux Terrains de choix vacants, à paiements et conditions faciles.

JEUDI, le 18 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

1e Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, étant l'îlet No 222, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, l'avenue Caffin et la rue Lemanche ou Jaudon, composé de vingt terrains, désignés comme lots A, B, C et lot quatre à vingt inclusivement. Les lots A, B et C sont contigus et mesurent comme suit à savoir:

Le lot A formant le coin de la rue Dauphine et de l'avenue Caffin et mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 5 pouces de profondeur et façade à l'avenue Caffin, et entre lignes parallèles. Le lot B mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot C mesurant 33 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces entre lignes parallèles. Les lots 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 35 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant le coin des rues Dauphine et Le Manche. Les lots 9 à 13 inclusivement sont contigus, et mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche ou Jaudon sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles; lot No 14 est contigu au lot No 13 et forme l'encoignure des rues Le Manche et Bourgogne et mesure 33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Le Manche sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 140 pieds 6 pouces. Lot No 15 forme l'encoignure de la rue Bourgogne et de l'avenue Caffin et mesure 33 pieds 10 pouces 4 lignes de face à l'avenue Caffin sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 140 pieds 6 pouces; lots Nos 16 à 20, inclusivement, sont contigus chacun et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Le tout d'après un devis fait par Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la propriété premièrement décrite dans l'inventaire.

2e Un certain îlet de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Rempart, Bourgogne, Le Manche ou Jaudon et l'avenue Caffin, désigné par le No 311, contenant vingt trois terrains, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, et les Nos cinq, six, quinze et seize; les lots A, B, C et D mesurant chacun 31 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 96 pieds 10 pouces et 3 lignes; le lot A formant le coin de la rue Bourgogne et de l'avenue Caffin; le lot E est contigu au lot D et mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 4 pouces et 3 lignes; les lots F, G, H, I, sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 4 pouces et 3 lignes; le lot I formant le coin des rues Bourgogne et Le Manche ou Jaudon; les lots 15 et 16 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche sur une profondeur en re lignes parallèles de 140 pieds 6 pouces; le lot No 16 est contigu aux lots F, G, H et I; et partie du lot E dans le fond; les lots K, L, et M, mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Le Manche, sur une profondeur de 125 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; le lot K est contigu au lot No 15; le lot N est contigu au lot M, et forme le coin des rues Le Manche et Rempart et mesure 33 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Le Manche, sur 125 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Rempart; le lot O mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Rempart, sur une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; le lot P forme le coin de l'avenue Caffin et de la rue Rempart et mesure 33 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Caffin sur une profondeur et façade à la rue Rempart de 125 pieds 4 pouces et 4 lignes; les lots Q, R et S mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'Aave Caffin sur 125 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, les dits sont contigus: le lot Q est contigu au lot P et le lot S est contigu au lot No 6; les lots Nos 5 et 6 sont contigus et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin, sur une profondeur de 140 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le lot No 5 est contigu au lot T et le lot T mesurant 31 pieds 6 pouces de face à l'avenue Caffin, sur 125 pieds, 4 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ledit lot est contigu dans le fond des lots A, B, C et D. Le tout d'après un devis ci-dessus mentionné de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la même propriété deuxièmement et troisièmement décrite en l'inventaire.

3e Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 318, borné par les rues Tricou, Delery, Rempart et Bourgogne. Ledit îlet est composé de vingt-deux lots de terre désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V et mesure comme suit, à savoir: lots A à H, inclusivement sont contigus et mesurent chacun 33 pieds 7 pouces de faces à la rue Bourgogne sur une profondeur entre lignes parallèles de 134 pieds 1 pouces et 7 lignes, le lot A formant le coin de la rue Bourgogne et de l'avenue Caffin; le lot E est contigu au lot D et mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds 4 pouces et 3 lignes; les lots I et J sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue De Déry sur une profondeur de 134 pieds 4 pouces entre lignes parallèles: les lots K, L et M sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Deléry sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 104 pieds 4 pouces; le lot M formant le coin des rues Deléry et Rempart et mesure 29 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Deléry sur une profondeur et façade à la rue Rempart de 104 pieds 4 pouces; les lots O et P sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 119 pieds 2 pouces et 5 lignes; les lots Q, R S et T sont contigus et mesurent comme suit: le lot Q mesurant 29 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Tricou, sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, et façade à la rue Rempart, formant le coin des deux dites rues; les lots R, S et T, mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Tricou, sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles; les lots U et V sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Tricou par une profondeur entre lignes parallèles de 134 pieds 4 pouces. Le tout d'après un devis fait par Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la propriété quatrièmement decrite en l'inventaire.

4e Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 317, borné par les rues Bourgogne, Hancock, Tricou et Rempart, désignés par les No Deux et Trois sur un devis de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909, contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156 pieds 5 pouces 7 lignes. Etant une partie de la propriété cinquièmement et dixièmement décrites dans l'inventaire.

5e Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme îlet No 216 et borné par les rues Dauphine, Tricou, Bourgogne et St-Maurice, autrefois rue Hancock. Ce dit îlet est composé de vingt-deux lots de terre désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N et par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14 et mesurent comme suit, à savoir: La portion A formant le coin des rues Dauphine et St-Maurice, autrefois rue Hancock et mesure 104' 4" de face à la rue Dauphine sur une profondeur et façade à la rue St-Maurice de 103 pieds 9 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; la portion B est contigue dans le fond à la portion A et mesure 60 pieds 7 pouces de face à la rue St-Maurice, 164 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur à la ligne de côté vers la rue Bourgogne, de là sur une ligne parallèle à la rue St Maurice et courant vers la rue Dauphine une distance de 50 pieds 7 pouces, delà sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et vers l'avenue St Maurice, une distance de 60 pieds, de là sur une ligne vers la rue Dauphine et parallèle à l'avenue

VENTES A L'ENCAN.

Will J. Morgan.

St Maurice, une distance de 10 pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Dauphine, une distance de 104 pieds, 4 pouces ou elle rejoint l'avenue St Maurice; les lots C, D, E, F et G se joignent et mesurent chacun 29 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Maurice sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces entre lignes parallèles; lot G formant le coin des rues et Maurice et Bourgogne; les lots H et I se joignent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles; les lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11 se joignent et mesurent chacun 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces entre lignes parallèles; le lot No 11 formant le coin des rues Tricou et Bourgogne; le lot K joint le lot No 6 et mesure 28 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces entre lignes parallèles; lot L forme le coin des rues Dauphine et Tricou et mesure 34 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 113 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et façade sur la rue Tricou; formant le coin des dites deux rues; lots M et N se joignent et mesurent chacun 34 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 113 pieds 9 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles; les lots No 13 joint le lot N et le lot 14 joint le lot A et une partie du lot B. Le tout suivant un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la propriété sixièmement, septièmement huitièmement et neuvièmement décrite dans l'inventaire

6e Quatre certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient ou en dépend, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Tricou, Hancock (maintenant St-Maurice) et Rempart, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 7 sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909, et mesurant suivant ledit plan, chacun 28 pieds, 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur de 104 pieds 4 pouces, entre lignes parallèles. Etant une partie de la propriété cinquièmement et dixièmement décrite dans l'inventaire.

7e Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 215, borné par les rues Bourgogne, Tricou, Dauphine et Deléry, désigné par le No 11 et mesurant 44 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à rue Tricou sur une profondeur et une façade sur la rue Bourgogne, de 112 pieds, entre lignes parallèles, formant le coin des dites deux rues. Le tout suivant le plan susmentionné par Geo. de Armas, voyer, daté du 15 janvier 1909. Etant la propriété onzièmement décrite dans l'inventaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en des termes de crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant interêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication, garanti par hypothèques avec réserve et lien de vendeur, lesdites hypothèques devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas que lesdites notes ne soient pas promptement payées à maturité; les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'au moment de l'acte de vente sera passé pardevant notaire; tous les certificats de vente aux frais de l'acquéreur.

Toutes les ventes devant finalement être certifiées par acte de vente authentique devant être passés devant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les acquéreurs devront assumer les taxes de 1909.

Ladite propriété à vendre en lots simples, excepté dans le cas où le genre d'améliorations exigerait l'offre de deux lots ou plus comme tout.

WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 rue Carondelet.

Walter L. Gleason, avocat.
14 fév—14 21 28—mars 7 14 18

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide Cottage Simple

Connu comme No 4011 rue S. Rempart

Ilet Rues Général Taylor et Marengo.

Dans l'Affaire de la Succession de Mme Elmire Smith.

No 88,565—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 1er avril 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 25 février 1909, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc., situé dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues S. Rempart, Saratoga, Général Taylor et Marengo, désigné par le No 28, plan de S. G. Del Isle, voyer, le 5 mai 1893 annexé à un acte pardevant E. Commagère, ancien notaire le 28 juin 1893, et mesurant 30 pieds 10 pouces à la rue S. Rempart, 27 pieds 8 pouces et deux lignes dans le fond, sur 152 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 27, et 150 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 29, moins 5 pieds 7 pouces sur la ligne du fond dudit lot et venant à un point à la rue S. Rempart sur la ligne divisant ledit lot du lot No 29 d'après une vente faite par acte pardevant C. A. Butler, notaire, le 28 mars 1904.

Les améliorations sont connues comme No 4011 rue S. Rempart et consistent en un cottage simple contenant galerie sur le devant et sur le côté, cinq chambres, bâtisses dans le fond.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, avec Cicero Ramsey, encanteur.

Jos Lautenschlaeger, avocat
28 fév—28—mars 7 14 21 28—av 1

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

5 TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grillot et als vs Les Mineurs Zibilich et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur— Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connu comme Gentilly, désignés par les numéros six, sept, huit neuf et dix de l'îlet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire, ledit îlet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St-Bernard sur cent vingt pieds de profondeur, le lot No Dix formant le coin de l'avenue St-Bernard et de la rue Abond